

Soutenir le développement d'actions inclusives

Via la démarche de l'autodétermination



Livret pratique pour les professionnels

Septembre 2020

Notice d'utilisation du matériel de formation

Inscrit dans le cadre de la promotion de la santé des personnes avec déficience intellectuelle, le projet I SAID vise à favoriser la capacité d'autodétermination de ces personnes et améliorer leur accompagnement, en soutenant le développement de pratiques inclusives. Soutenu par le Fonds Européen de Développement Régional, ce projet relève d'une collaboration transfrontalière entre la Région Hauts-de-France et la Wallonie. Pour aller plus loin : voir la vidéo carte de visite I SAID¹.

Dans le cadre du projet I SAID, des formations « Soutenir le développement d'actions inclusives » ont été développées pour proposer aux professionnels des services d'accompagnement de mieux appréhender le concept d'inclusion et de réfléchir à la mise en œuvre d'actions inclusives au sein de leurs pratiques professionnelles.

En dehors des sessions de formation proposées, le partenariat a souhaité vous mettre à disposition ce matériel afin de vous permettre de l'utiliser au quotidien.



De quoi est composé le matériel de formation à votre disposition ?

1	Un livret pratique pour les professionnels (le présent document).
2	Des capsules vidéos qui peuvent être consultées en parallèle du livret : <ul style="list-style-type: none">➤ Capsule « L'inclusion sociale »➤ Capsule « La démarche vers les actions inclusives »➤ Capsule « Le Facile à Lire et A Comprendre dans le projet I SAID »➤ Capsule « Planification et évaluation de projet » <p>Les vidéos sont accessibles à : https://www.isaid-project.eu/formation-soutenir-le-developpement-action-inclusive/</p>

Zoom sur le contenu du livret pratique



- **Des ressources théoriques**
 - 1. L'inclusion, qu'est-ce que c'est ?
- **Des ressources méthodologiques**

Qu'est-ce qu'un projet inclusif ?

 - 2. Point de départ
 - 3. Quels sont les éléments nécessaires pour réaliser un projet inclusif ?
 - 4. Critères de la qualité d'un projet inclusif

Comment planifier et évaluer un projet inclusif ?

 - 5. Planifier et évaluer un projet
- **Une fiche mémo**

¹ <https://www.isaid-project.eu/liens/#ressourcesvideos>

Table des matières

1.	L'inclusion, qu'est-ce que c'est ?	4
1.1.	Concept et définitions de l'inclusion :	4
1.2.	Mais qu'en disent les participants du projet I SAID ?	7
1.3.	Les actions inclusives :	9
2.	Point de départ	11
3.	Quels sont les éléments nécessaires pour réaliser un projet inclusif ?	13
3.1.	Votre projet :	14
b)	Pourquoi ?	14
c)	Par qui ?	15
d)	Pour qui ?	15
e)	Comment ?	16
f)	Cadre ?	18
4.	Critères de la qualité d'un projet inclusif	21
4.1.	La personne accompagnée	22
a)	Habilités :	24
b)	Volonté :	26
c)	Droits et Devoirs :	28
4.2.	Environnement :	30
4.3.	Contexte :	32
a)	Législation :	32
b)	(In)formation :	32
5.	Planifier et évaluer un projet	34
	Etape 1 : Définir les objectifs du projet	34
	Etape 2 : Découper le projet et définir la liste des tâches	36
	Etape 3 : Ajouter les durées et des contraintes de timing	37
	Etape 4 : Définir les obstacles et les ressources	37
	Etape 5 : Planifier et assurer le suivi du projet	41
	Etape 6 : (Auto)évaluer le projet	43
	Fiche Mémo	49

Ressources théoriques



Pour aller plus loin, vous pouvez visionner la capsule vidéo « L'inclusion sociale »² !

1. L'inclusion, qu'est-ce que c'est ?

Ces dernières décennies, l'inclusion sociale et la participation sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle deviennent des questions majeures tant du point de vue des pratiques d'accompagnement que des politiques nationales et internationales. L'inclusion est ainsi promue dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006).

Article 19

Autonomie de vie et inclusion dans la société

Les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société, notamment en veillant à ce que :

a) Les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier ;

b) Les personnes handicapées aient accès à une gamme de services à domicile ou en établissement et autres services sociaux d'accompagnement, y compris l'aide personnelle nécessaire pour leur permettre de vivre dans la société et de s'y insérer et pour empêcher qu'elles ne soient isolées ou victimes de ségrégation ;

c) Les services et équipements sociaux destinés à la population générale soient mis à la disposition des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, et soient adaptés à leurs besoins.

1.1. Concept et définitions de l'inclusion :

L'inclusion sociale³ a pour objectif que chaque individu puisse participer pleinement à la communauté et à la société en tant que membre valorisé et respecté (Bouquet, 2015).

² <https://www.isaid-project.eu/formation-soutenir-le-developpement-action-inclusive/>

³ Pour aller plus loin : <https://www.isaid-project.eu/fiche-thematique-inclusion/>

Il est important de bien distinguer **l'inclusion physique**, c'est-à-dire être présent dans des lieux et activités ordinaires de la société, de **l'inclusion sociale** qui implique une participation active dans la société ainsi qu'une valorisation de ce rôle social.

Cobigo et ses collègues (2012), ont ainsi défini **l'inclusion sociale** comme :

- (1) une série d'interactions complexes entre les facteurs environnementaux et les caractéristiques de la personne pour produire des opportunités ;
- (2) l'accès aux biens et services publics ;
- (3) un sentiment d'appartenance à un réseau social dans lequel la personne reçoit et apporte du soutien ;
- (4) une valorisation du rôle social et
- (5) la personne reçoit de la confiance de la part de la communauté pour accomplir son rôle social.

Par cette définition, les auteurs mettent en évidence deux éléments essentiels de la dynamique inclusive :

1. L'inclusion sociale relève d'interactions complexes et réciproques entre des facteurs individuels et environnementaux.
2. L'inclusion sociale doit permettre à la personne de s'investir dans des rôles sociaux signifiants pour elle, répondant à ses valeurs et ses besoins, dans un contexte communautaire dans lequel elle souhaite s'inscrire, qui permet et reconnaît l'utilité de ce rôle social.

Il faut donc nécessairement penser la dynamique inclusive comme un croisement entre ce que la société peut apporter pour fournir des opportunités égales à tout un chacun (facteurs environnementaux) et l'autodétermination* de la personne qui a des attentes et des envies qui lui sont propres (facteurs individuels). Ces deux processus sont en constante interaction et s'autoalimentent (Soresi, Nota, & Wehmeyer, 2011).

Les situations d'inclusion sociale ne se limitent donc pas à l'accès au milieu ordinaire et peuvent tout à fait être pensées dans l'accompagnement proposé par le milieu spécialisé.

***L'autodétermination, c'est quoi ?**

C'est la capacité que l'on a à prendre des décisions, à faire des choix par soi-même, à être acteur de sa vie.

C'est l'ensemble des habiletés qui permettent à une personne de réaliser une action sans être contrainte par l'influence d'une autre personne.

Les principaux déterminants de l'inclusion sociale sont :

- Au niveau de la personne accompagnée :

- Le niveau de comportements adaptatifs* qui facilite l'adaptation de la personne à son environnement physique et social.
- Les capacités d'autodétermination, qui lui permettent d'agir en prenant en compte ses besoins et ses envies.
- Le niveau de sévérité de la déficience intellectuelle.

- Au niveau de l'environnement :

- L'accessibilité des milieux de vie et de l'information.
- Le développement de la vie autonome.
- Le développement d'actions concertées entre les différents acteurs (secteurs sanitaires, communautaires et politiques).
- L'accompagnement et le soutien des professionnels ainsi que des proches.
- L'engagement des membres de la communauté (changements d'attitudes, mise en place d'actions visant à favoriser l'inclusion, etc.).

***Les comportements adaptatifs, c'est quoi ?**

Cela comprend l'ensemble des habiletés conceptuelles (le langage, la lecture, etc.), sociales et pratiques (capacité à agir de manière indépendante) apprises par un individu au cours de sa vie et qui lui permettent de fonctionner dans la vie quotidienne et de s'adapter à son environnement.

L'inclusion sociale joue également un rôle de facilitateur pour d'autres dimensions. Ainsi, elle :

- Influence positivement les opportunités d'expériences vécues par la personne accompagnée dans différents milieux de vie (école, travail, loisirs, etc.).
- Favorise le développement de l'autodétermination en offrant plus d'opportunités aux personnes, pour exprimer leurs préférences, faire des choix, planifier des actions pour atteindre des buts, etc.
- Est vectrice de qualité de vie pour les personnes avec une déficience intellectuelle (elle favorise notamment le bien-être psychologique, la confiance en soi, améliore la mentale et la gestion des émotions).

1.2. Mais qu'en disent les participants du projet I SAID ?

Dans le cadre des entretiens de recherche sur les parcours de vie, 34 participants (proches et professionnels) ont été interrogés sur la thématique de l'inclusion. Une première analyse de ces résultats permet de mettre en évidence leurs savoirs expérientiels.

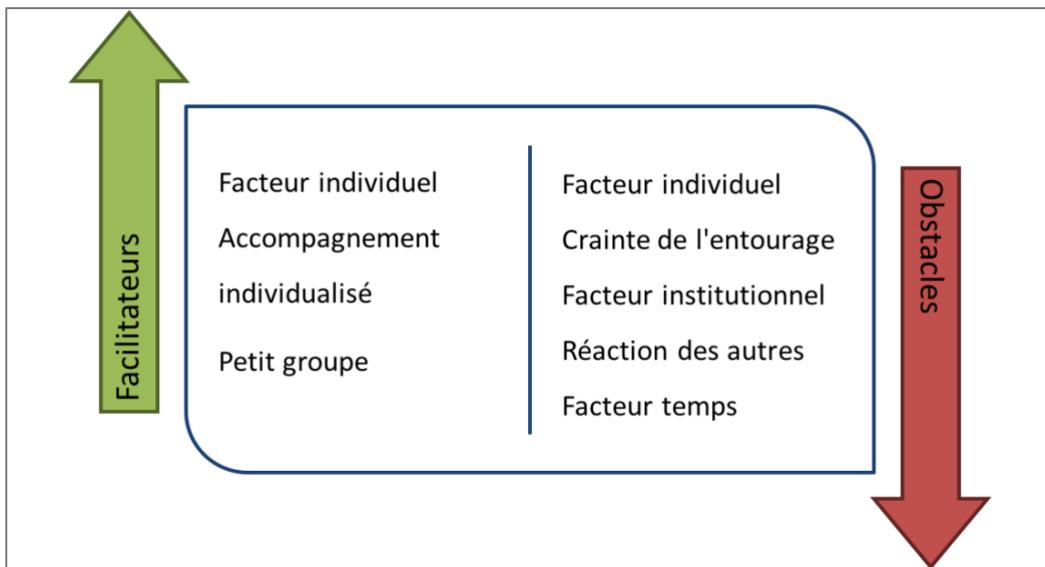
Les résultats mettent en évidence que :

- L'inclusion est un concept relativement flou.
- Néanmoins des éléments de définition ressortent :
 - o La personne fait partie de la communauté ;
 - o Être inclus, c'est agir comme tout le monde ;
 - o Être inclus, c'est être acteur et participer à la vie de la cité en tant que citoyen reconnu et valorisé dans ses droits et ses devoirs ;
 - o Être inclus, c'est être accepté dans sa différence ;
 - o L'inclusion et le bien-être sont deux concepts liés réciproquement. En effet, le bien-être favorise l'inclusion de même que l'inclusion peut être vectrice de bien-être.

A la consigne demandant de donner 5 mots faisant penser à l'inclusion, les participants ont évoqué les termes suivants :



Concernent les facilitateurs et les obstacles à l'inclusion sociale, les participants mettent en évidence les facteurs suivants :



Les **facilitateurs** mis en évidence par les participants sont :

- La mise en place d'un accompagnement individualisé reposant sur un projet individualisé ;
- L'accompagnement en petit groupe à l'extérieur ;
- Des facteurs individuels (personnalité, motivation, acceptation du handicap, capacité à faire des choix, savoir communiquer, être autonome, avoir de bonnes capacités d'adaptations etc.)

Les **obstacles** mis en évidence par les participants sont :

- Les craintes de l'entourage – proches et professionnels- (prudence souhaitée, peur du risque) ;
- Des facteurs individuels (personnalité, motivation, confiance en soi, troubles associés, comportements inadaptés, vulnérabilité) ;
- Le contexte institutionnel (autosuffisance du milieu avec une très grande palette de réponses disponibles en interne, contexte relativement fermé, taux d'encadrement insuffisant pour permettre un accompagnement individualisé) ;
- Les réactions des autres (moqueries, comportements négatifs, etc.).
- Le facteur temps : l'accompagnement vers des projet inclusif demande beaucoup de temps de préparation en amont.

1.3. Les actions inclusives :

Lors de la mise en place d'actions inclusives, il faut en premier lieu questionner la personne accompagnée sur ses besoins et ses objectifs afin que l'accompagnement qui lui sera proposé en soutien à son inclusion soit le plus adapté possible. L'autodétermination de la personne doit être au cœur du projet inclusif. En effet, il ne s'agit pas d'offrir un cadre de vie normalisé à chacun mais bien de pouvoir accompagner chaque personne en fonction de son projet de vie.

De plus, il faut questionner le sens de la communauté pour la personne accompagnée. En fonction de ses représentations, les indicateurs de contact avec la communauté générale (taille du réseau social, nombre d'activité dans la communauté, etc.) ne seront pas des indicateurs valides de son inclusion.

L'objectif est également de transférer le soutien apporté par l'institution vers la communauté. Ainsi il convient de prendre en compte les ressources déjà existantes dans l'environnement et les adapter si nécessaire.

De nombreuses actions inclusives sont développées à l'heure actuelle et touchent différents domaines de vie.

- Habitat :

- Favoriser l'accès à un logement individuel ou collectif hors les murs mais rattaché à une structure/institution pivot (habitat inclusif, services d'accompagnement en milieu ouvert, logement supervisé).
- Favoriser l'accès à un logement individuel en milieu ordinaire notamment grâce à la mise en place de la domotique.

- Loisirs :

- Favoriser l'accessibilité des lieux culturels (guides en FALC / formation des personnels d'accueil des structures culturelles).
- Favoriser l'accès aux installations sportives communautaires.
- Favoriser le partage des équipements des établissements spécialisés avec les écoles et associations de proximité.

- Emploi / bénévolat :

- Favoriser l'inscription dans des actions de bénévolats.
- Favoriser l'accès au travail en milieu ordinaire.



Pour aller plus loin, vous pouvez visionner la capsule vidéo « La démarche vers les actions inclusives »⁴ !

⁴ <https://www.isaid-project.eu/formation-soutenir-le-developpement-action-inclusive/>

Ressources méthodologiques

2. Point de départ

Comme indiqué plus haut, l'autodétermination de la personne (ou des personnes) doit être au cœur du projet inclusif.

Aussi, le point de départ de la démarche d'élaboration d'une action inclusive est le questionnement ci-contre.

Quels sont les besoins et les envies de la personne accompagnée ?

- Le projet de la personne accompagnée est au centre.
- La personne accompagnée est la raison du projet.

S'il y a une nécessité de mieux connaître les besoins de la personne accompagnée, on peut évaluer ceux-ci à l'aide d'outils :

- **Les livrets Smile** (Asbl Inclusion) élaborés afin de promouvoir une analyse globale de la qualité de vie. Il s'agit d'outils d'évaluation de la satisfaction. Sur l'ensemble des livrets, 10 sont consacrés à l'évaluation des besoins et permettent d'aborder différentes thématiques (la santé, le logement, la communication, la vie relationnelle, affective et sexuelle, etc.).

Les livrets sont téléchargeables via le lien suivant :

<https://www.inclusion-asbl.be/autrespublications/les-livrets-smile/>

- **L'échelle San Martin** qui cible la qualité de vie. Cet outil d'évaluation répond fidèlement à l'approche globale de la qualité de vie et permet de promouvoir des améliorations dans la vie des personnes qui ont une déficience intellectuelle importante (besoins d'appuis importants et généralisés).

C'est aussi la première échelle mesurant la qualité de vie qui a été validée scientifiquement. L'échelle a été pensée pour évaluer la qualité de vie des adultes (à partir de 18 ans) en situation de déficience intellectuelle. Il s'agit d'un outil hétéro-rapporté, ce sont donc les professionnels ou les proches qui complètent l'échelle (s'ils connaissent la personne depuis minimum 3 mois).

Cet outil est téléchargeable gratuitement via ce lien :

https://sid.usal.es/idocs/F8/FDO26729/Manuel_San%20Martin_frances.pdf

Le point de départ de chaque projet inclusif est, idéalement, la personne elle-même. C'est-à-dire qu'il est mis en place pour répondre à ses besoins et ses envies tout en tenant compte de son identité et de ses émotions.

Comme évoqué plus haut, le projet doit également tenir compte du contexte (autrement dit, de l'environnement) dans lequel s'inscrit la personne. Ce contexte couvre aussi bien les aspects sociétaux, politiques, juridiques, économiques, professionnels, loisirs que sanitaires. L'interaction entre la personne et son contexte produit des challenges, des opportunités, des activités, des interactions et de la reconnaissance. La conjonction de ces trois paramètres représente l'inclusion sociale et influence positivement la qualité de vie de la personne.

Illustrons cela d'un exemple : si la personne souhaite participer à une activité de loisir mais que celle-ci a uniquement lieu dans un endroit difficilement accessible (transports limités, complexité de trouver la salle, etc.), ce projet sera alors peu adapté au contexte et mettra donc la personne en difficulté avec le risque d'avoir des conséquences négatives sur sa qualité de vie.

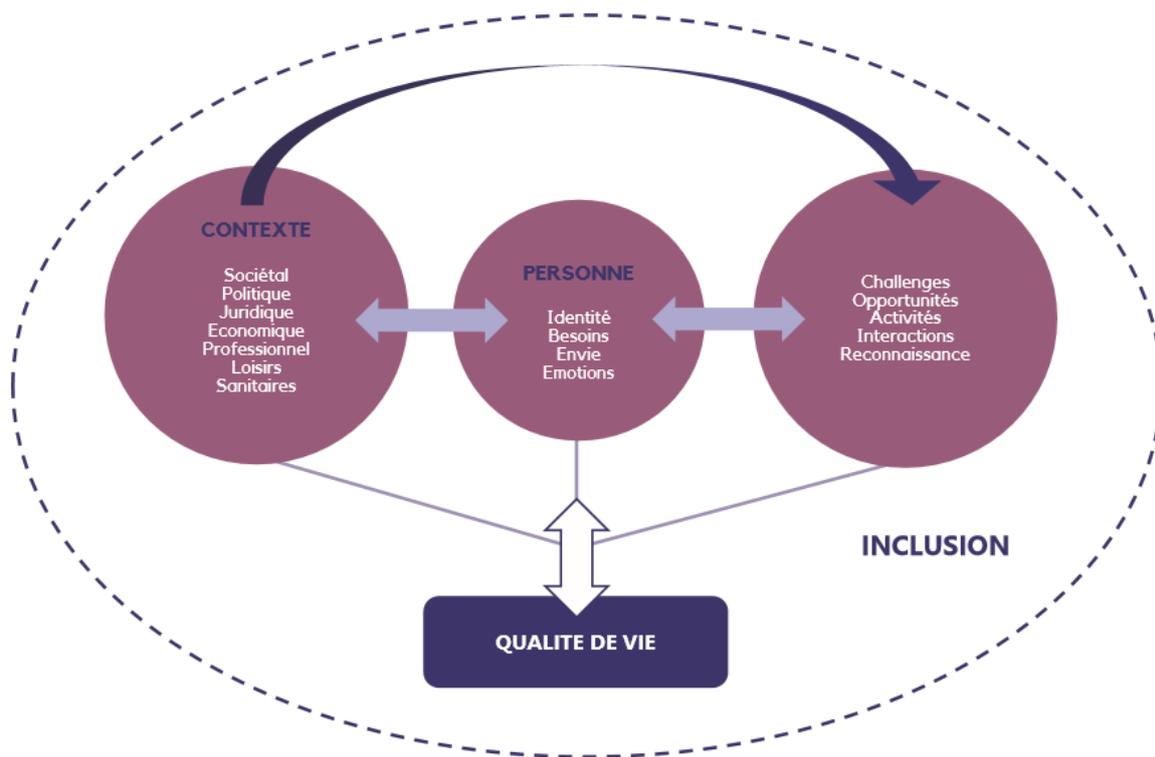
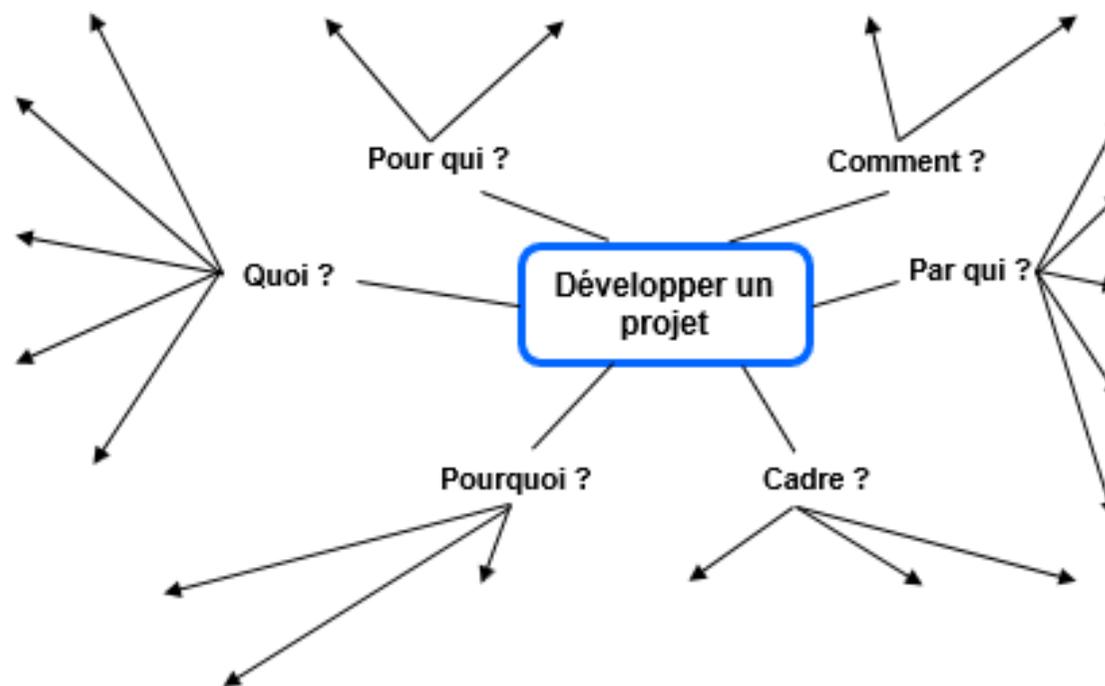


Schéma adapté de Margot-Cattin (2001)

3. Quels sont les éléments nécessaires pour réaliser un projet inclusif ?

Les pages suivantes
vous aideront à
créer votre propre
schéma !

Afin de développer un projet inclusif, il convient de se poser plusieurs questions pratiques qui sont reprises dans le schéma ci-dessous.



3.1. Votre projet :

Faisons le tour de votre projet : pour chaque question reprise ci-dessous indiquez ce qui correspond au projet que vous avez envisagé ou déjà mis en place. Des propositions de réponses permettent de vous aiguiller mais certains projets ne rentreront pas spécifiquement dans ce cadre.

a) Quoi ?

Quel(s) domaine(s) de vie sont concernés par votre projet ? :

- La vie relationnelle et affective
- Le travail et les tâches
- Les loisirs et les activités de détente
- Le droit de s'exprimer librement
- La place de citoyen dans le monde extérieur à l'établissement ou au domicile
- Autre

.....
.....
.....
.....

b) Pourquoi ?

Quelle est la raison qui sous-tend la mise en place de ce projet ? :

- L'identification d'une problématique spécifique par l'établissement
- Un besoin exprimé par la(les) personne(s) accompagnée(s)
- Un événement concret concernant la(les) personne(s) accompagnée(s)
- Autre

.....
.....
.....
.....

c) Par qui ?

Qui serait impliqué dans le projet ? :

- La direction
- Les équipes
- Les personnes accompagnées
- L'entourage des personnes accompagnées
- Des partenaires professionnels extérieurs à l'établissement
- Autre

.....
.....
.....

La communication en équipe

Lors de la mise en place d'un projet inclusif, il est important que tous les membres d'une équipe puissent agir en cohérence, en complémentarité, et non pas en opposition.

Un premier levier pour améliorer la communication est de clarifier le champ d'intervention ainsi que le rôle de chaque professionnel qui gravite autour du projet inclusif.

Un autre point primordial concerne la mise en place de temps d'échanges réguliers afin d'évaluer et d'ajuster si nécessaire le déroulement du projet inclusif. Il est parfois difficile de réunir tous les professionnels en même temps. Dès lors, rédiger un compte-rendu des réunions et le transmettre à chaque membre de l'équipe peut permettre de surmonter les obstacles liés aux rencontres en présentiel.

Finalement, afin d'avoir un référentiel commun autour de l'inclusion sociale, il est important que les membres d'une équipe puissent bénéficier des mêmes formations.

d) Pour qui ?

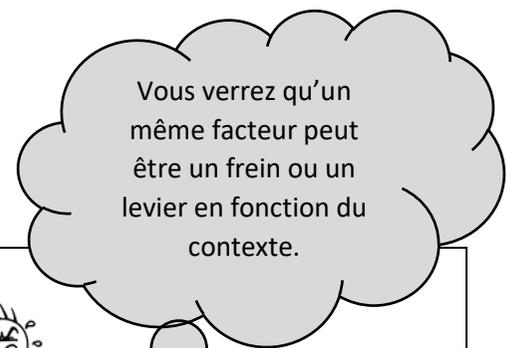
Quel est le public cible de ce projet ?

- Les personnes accompagnées
- Les personnes accompagnées et le tout public
- Les personnes accompagnées et leur entourage
- Autre

.....
.....
.....

e) Comment ?

Quelles sont les ressources et les obstacles que vous envisagez pour mettre en place votre projet ? :



Ressources et leviers



Freins ou obstacles

- Volonté et/ou implication de la direction
- Volonté et/ou implication de(des) équipe(s)
- Volonté et/ou implication des personnes accompagnées
- Compétences/capacités des personnes accompagnées
- Partenariat avec d'autres établissements/professionnels
- Partenariat avec les familles des personnes accompagnées
- Disponibilité d'un lieu adapté (ou facilement adaptable)
- Disponibilité du matériel nécessaire (ou possibilité d'acquisition)
- Coût financier peu élevé (ou pris en charge par la direction/autre)

- Manque de volonté et/ou d'implication de la direction
- Manque de volonté et/ou d'implication de(des) équipe(s)
- Manque de volonté et/ou d'implication des personnes accompagnées
- Compétences/capacités des personnes accompagnées
- Non-aboutissement de partenariat avec d'autres établissements/professionnels
- Refus de la famille des personnes accompagnées
- Indisponibilité d'un lieu adapté (ou facilement adaptable)
- Indisponibilité du matériel nécessaire (et pas de possibilité d'acquisition)
- Coût financier élevé (et non pris en charge par la direction/autre)

Pensez-vous à d'autres ressources qui vous permettraient de mettre en place ces projets/activités ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

Pensez-vous à d'autres freins qui pourraient entraver le bon déroulement de ces projets/activités ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

f) Cadre ?

Où aurait lieu votre projet ? :

- A l'établissement même
- Dans un autre établissement de même type
- Dans un lieu tout-venant
- Autre

.....

.....

.....

.....

Ce lieu est-il ? :

- Non stigmatisant
- Valorisant
- Accueillant

Quelle serait la modalité temps de votre projet ? :

- Hebdomadaire
- Mensuel
- Plusieurs fois par an
- Annuel
- Autre

.....

.....

.....

.....

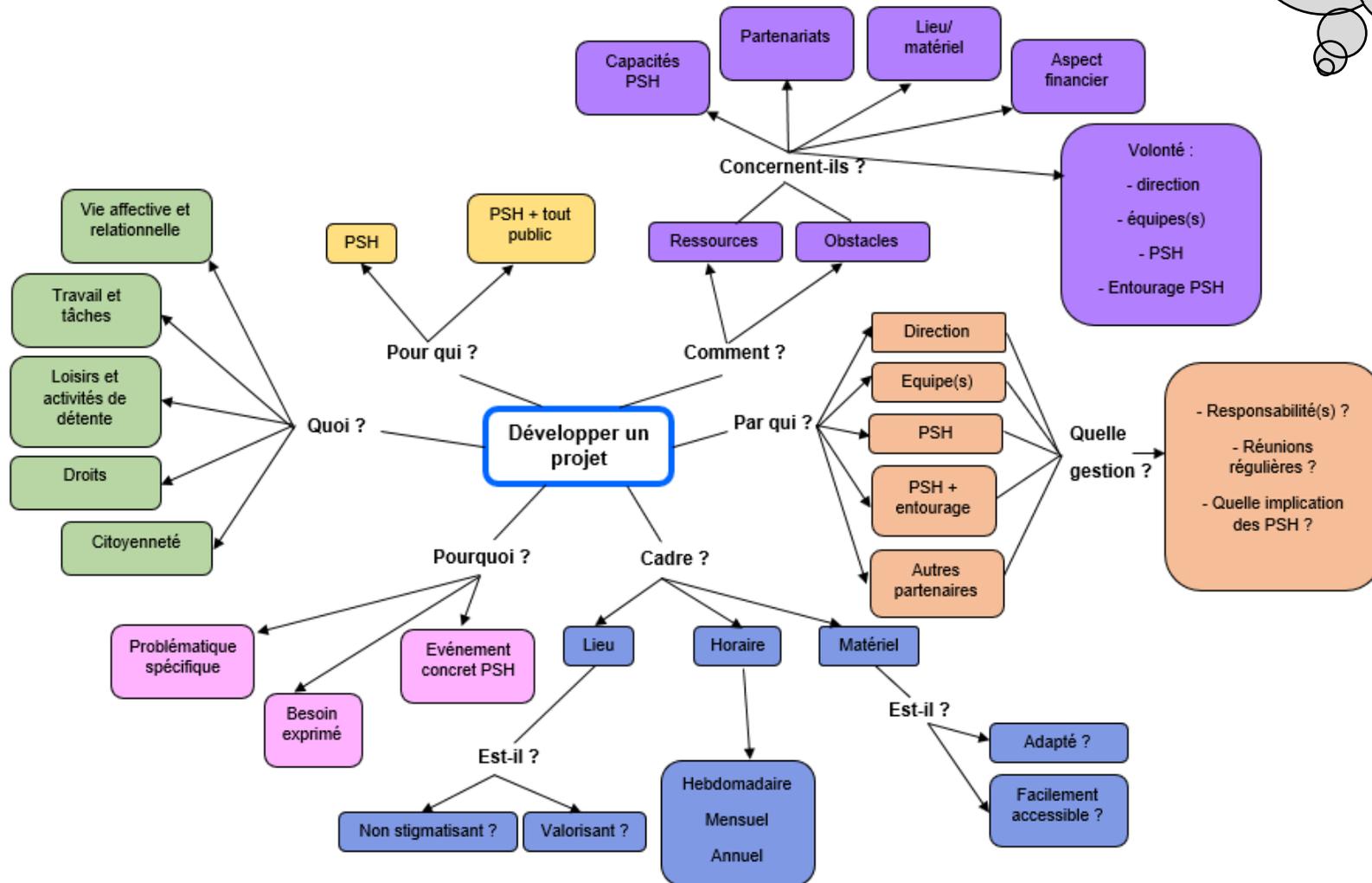
3.2 Synthèse

Les questions à garder à l'esprit quand on met en place un projet inclusif :

- Quoi ?
 - Sur quel domaine de la vie porte le projet ?
- Pourquoi ?
 - Quelle raison sous-tend le projet ?
- Par qui ?
 - Qui permet et s'implique dans la réalisation du projet ?
- Pour qui ?
 - Quelles sont les personnes cibles et leurs caractéristiques ?
- Comment ?
 - Quels sont les leviers (ressources) et les freins (obstacles) à ce projet ?
- Cadre ?
 - Quel est le lieu, l'horaire, le matériel ?

In fine, la construction d'un projet peut aboutir à ce type de schéma qui en reprend les grandes lignes

A vous de créer votre propre schéma !



4. Critères de la qualité d'un projet inclusif

(Compilation des modèles de Fougeyrollas, 2010 ; Shogren et al., 2015 ; Walker et al., 2011 ; Wehmeyer, 1996)

La qualité d'un projet inclusif se base sur l'interaction entre le contexte, la personne et son environnement.

Contexte :

- Législation favorable à l'inclusion (CDPH, 2006)
- Tous les participants du projet ont-ils été (in)formés à l'inclusion ?

Personne :

- ⇒ Habilités
// Autodétermination :
 - Faire des choix/savoir faire des choix
 - Prévoir et se réguler
 - Demander de l'aide
- ⇒ Volonté
La personne est informée et manifeste l'envie/ le besoin d'être incluse
- ⇒ Droits et Devoirs
La personne connaît les droits et les devoirs par rapport au projet inclusif

Adaptations prévues par ou avec la personne



Environnement :

- ⇒ Physique
Bâtiments accessibles
- ⇒ Matériel et organisationnel
Matériels et supports adaptés, timing
- ⇒ Informationnel
Publicité adaptée
Tout support informationnel adapté
- ⇒ Humain
Les organisateurs sont formés à l'inclusion et mettent tout en œuvre pour que les personnes soient incluses

3.2. La personne accompagnée

Focus sur l'autodétermination

« Habilités et attitudes requises chez une personne, lui permettant d'agir directement sur sa vie en effectuant librement des choix non influencés par des agents externes indus. » (Wehmeyer, 1996).

Un comportement est autodéterminé quand il répond à 4 caractéristiques (voir schéma page suivante):

- **Autonomie** : La personne est capable d'indiquer ses préférences, de faire des choix et d'amorcer une action sans influence externe non voulue.

Par ex : « Je choisis des activités que j'aime faire ».

- **Autorégulation** : La personne est en mesure d'ajuster son comportement en fonction des caractéristiques de son environnement et de son répertoire comportemental afin de répondre à une tâche.

Par ex. : « Si l'outil de travail que je suis en train d'utiliser se casse, je vais en chercher un autre ».

- **Empowerment psychologique** : La personne a un sentiment de contrôle sur ses actions et sur les conséquences de ses actions dans l'environnement.

Par ex. : « Je sais que je serai capable de me faire des amis dans de nouvelles situations ».

- **Autoréalisation** : La personne a une perspective globale d'elle-même (forces, faiblesses, etc.) ce qui lui permet d'ajuster ses choix et décisions en fonction de ses caractéristiques.

Par ex. : « J'ai confiance en mes aptitudes et je sais compenser mes limites ».

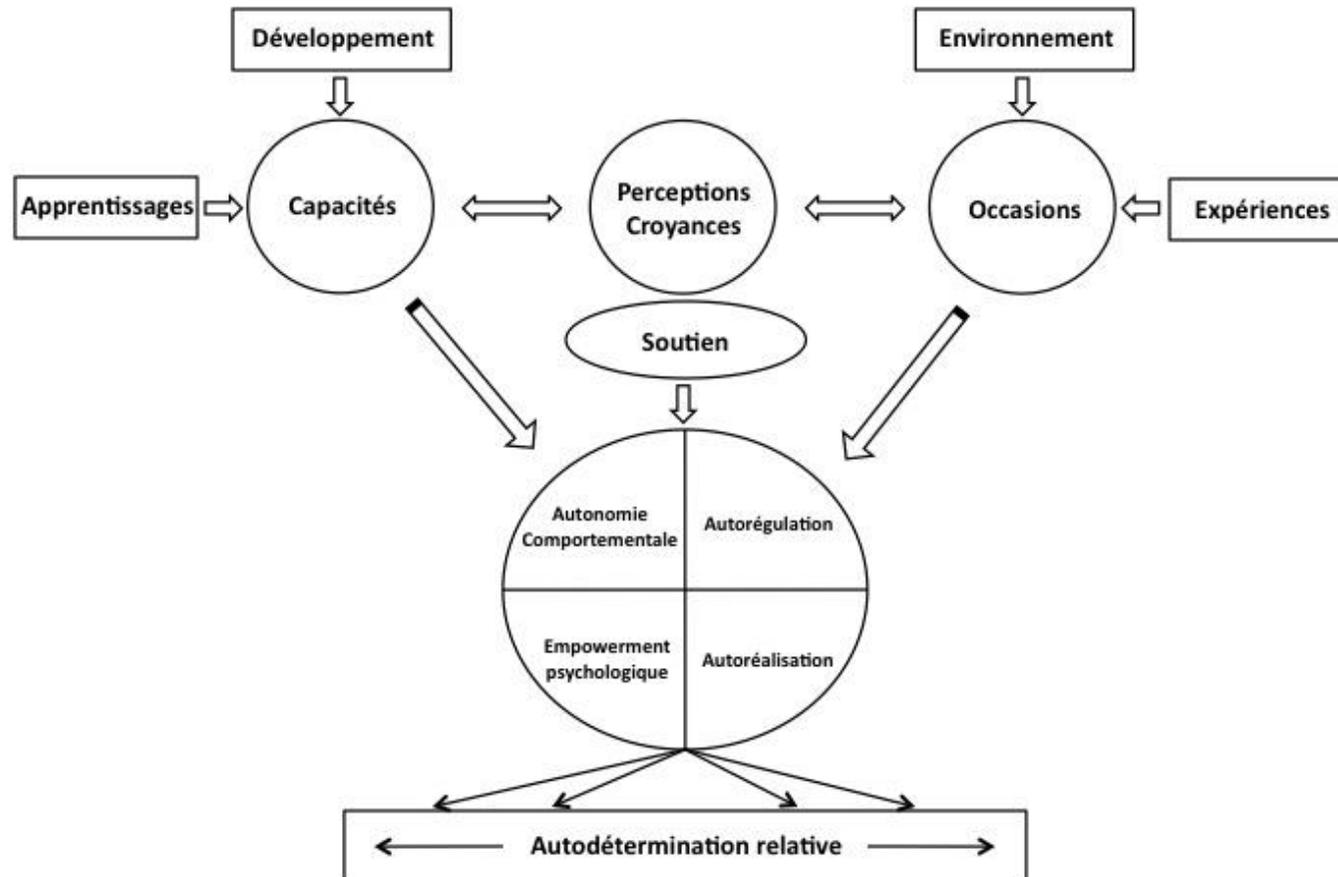
Autodétermination et inclusion ?

Ces deux dimensions sont étroitement liées et s'influencent l'une l'autre. Les capacités d'autodétermination permettent à la personne d'être mieux outillée pour agir et interagir avec les autres et un environnement inclusif offre plus d'opportunités d'autodétermination aux personnes. L'inclusion doit répondre aux attentes et aux besoins des personnes !

Autodétermination et prise de risque ?

Il n'y a pas d'autodétermination sans prise de risque. En effet, choisir c'est prendre le risque de se tromper, décider c'est prendre le risque de faire une erreur. Il est donc important d'accompagner la personne dans la mesure du risque. Le risque encouru est-il acceptable pour elle, pour son entourage ?

Le développement de l'autodétermination est défini par l'interaction entre les capacités de la personne, les occasions ou les opportunités que lui offre son environnement ainsi que les perceptions ou croyances de la personne et de son environnement.



Modèle de Wehmeyer, 1996

Les exercices qui suivent vous permettent d'évaluer la qualité du projet inclusif que vous souhaitez mettre en place (ou que vous avez déjà mis en place).

Des pistes d'actions et de solutions vous sont également proposées afin de surmonter les obstacles auxquels vous seriez éventuellement confrontés.

a) Habiletés :

- La personne que l'on souhaite inclure dans le projet a-t-elle la possibilité de faire des choix ?

CONSIGNE : Répondez à chaque question en cochant la case qui représente le mieux la personne.

	Oui	Non
La personne choisit-elle des activités qui l'intéressent ?		
La personne choisit-elle ses vêtements ?		
La personne choisit-elle la décoration de son logement ?		
La personne choisit-elle qui elle souhaite fréquenter ?		
La personne choisit-elle comment utiliser son argent ?		

Grille d'observation (adaptée de l'échelle d'autodétermination LARIDI de Wehmeyer, Lachapelle, Boisvert, Leclerc et Morrissette, 2001)

Sur base des réponses à la grille d'observation, que pourrait-on mettre en place pour que la personne développe ses capacités à faire des choix ?

.....

.....

.....

.....

.....

- La personne que l'on souhaite inclure dans le projet peut-elle planifier des objectifs et se réguler ?

Oui

Non

→ Que pourrait-on mettre en place pour favoriser le développement de cette compétence ?

.....
.....
.....
.....

○ La personne que l'on souhaite inclure dans le projet peut-elle demander de l'aide (aux professionnels, à son entourage, ...) quand elle en a besoin ?

Oui

Non



→ Que pourrait-on mettre en place pour favoriser cette attitude ?

.....
.....
.....
.....

Quelles stratégies peut-on adopter pour favoriser les capacités d'autodétermination de la personne accompagnée ?

- ✓ Créer des espaces où la personne prend l'habitude de s'exprimer, favoriser et encourager les prises d'initiatives.
- ✓ Donner des occasions de prendre des décisions à la personne.
- ✓ Utiliser l'échelle LARIDI qui permet de mesurer le niveau d'autodétermination s'il y a nécessité d'une évaluation plus complète (Wehmeyer, Lachapelle, Boisvert, Leclerc et Morrissette, 2001). Cet outil a été pensé pour évaluer le niveau d'autodétermination d'adultes présentant une déficience intellectuelle. Bien que cet outil soit un questionnaire auto-rapporté, il est nécessaire que la personne bénéficie d'un soutien afin de le compléter. Il est à noter que cet outil peut être difficile à mettre en place dans la pratique et à analyser. L'outil est téléchargeable gratuitement sur le site : https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1161/F1637642842_chelle_d_autod_termination_Version_Adultes.pdf
- ✓ Programmes d'intervention permettant d'améliorer les capacités d'autodétermination de la personne et de rendre son environnement plus favorable : pour un exemple, voir les supports pour l'animation de groupes d'échanges sur l'autodétermination développés dans le cadre du projet I SAID : <https://www.isaid-project.eu/formation-groupe-echanges-autodetermination/>
- ✓ Livrets « Smile » développés par l'ASBL Inclusion et téléchargeables gratuitement : <https://www.inclusion-asbl.be/outils/les-livrets-smile/>

b) Volonté :

- La personne est-elle informée du projet dans lequel on souhaite l'inclure ?

Oui

Non

→ Comment peut-on informer la personne à propos du projet et ce, de manière adaptée ?

.....
.....
.....

- La personne a-t-elle exprimé l'envie ou le besoin d'être incluse dans le projet ?

Oui

Non

→ Quelle position adopter ?

.....
.....
.....

Quels sont les outils que l'on peut utiliser pour favoriser un consentement éclairé de la personne accompagnée ?

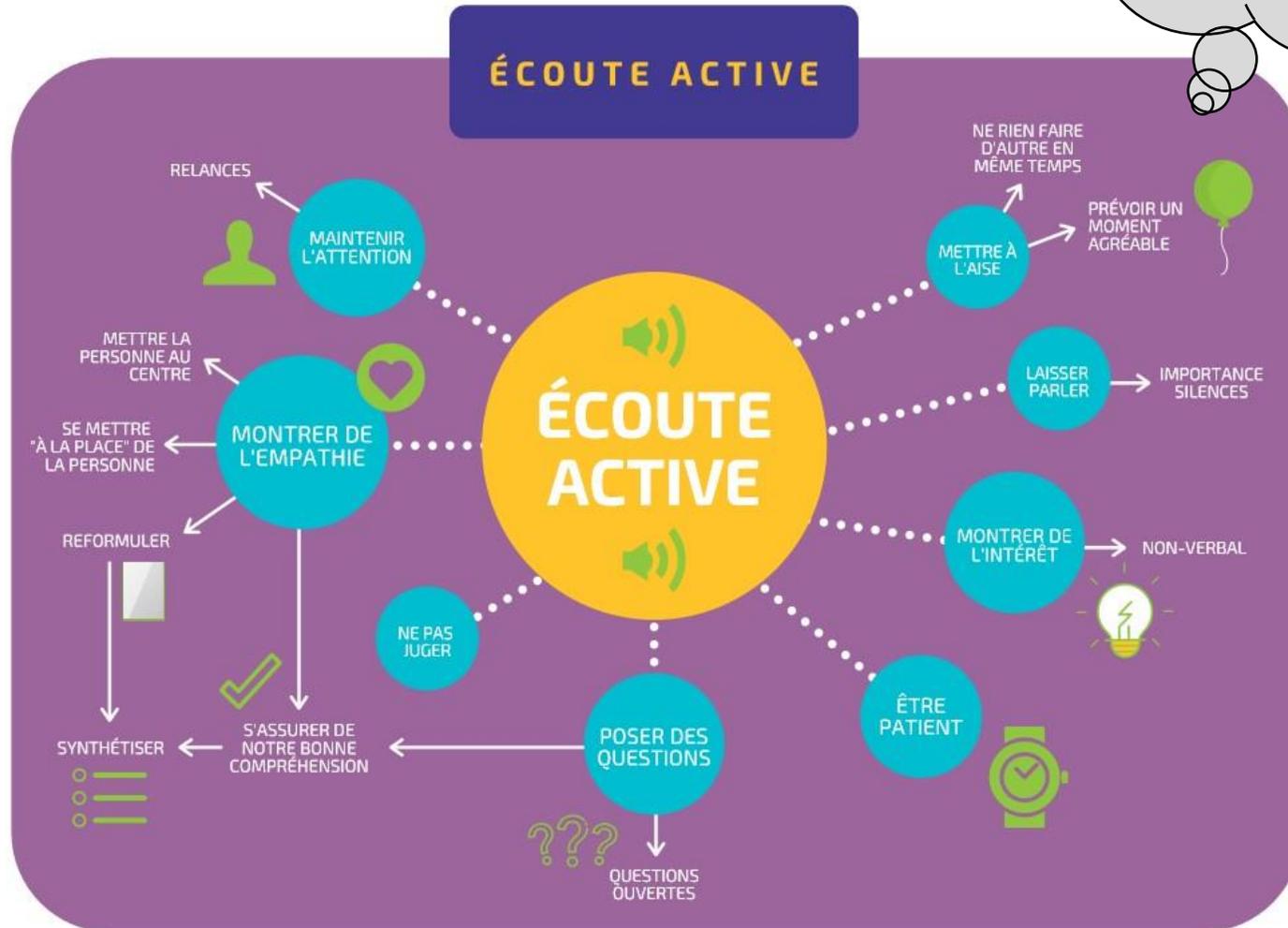
- ✓ Être attentif au fait que la personne présente peut-être une tendance à l'acquiescement.
- ✓ Pour les personnes avec une déficience intellectuelle sévère, être attentif à l'ensemble des comportements d'approche (continuer à regarder, à venir, à utiliser le matériel, etc.).
- ✓ Avoir recourt à la méthode de l'écoute active selon Rogers (2008) (voir schéma page suivante).
- ✓ Poser des questions concernant le projet pour s'assurer que la personne a les informations nécessaires pour exercer sa volonté.
- ✓ Utiliser le « Facile à lire et à comprendre » (FALC).



Pour une illustration de la participation des personnes présentant une déficience intellectuelle dans le projet I SAID : visionnez la capsule vidéo « Le FALC dans I SAID »⁵ !

⁵ <https://www.isaid-project.eu/formation-soutenir-le-developpement-action-inclusive/>

La méthode de l'écoute active permet de recueillir des informations sur les pensées et émotions d'une personne. Cela peut être utile à tous les stades du projet.



c) Droits et Devoirs :

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006) est une avancée majeure en termes de politique internationale concernant les droits des personnes handicapées. Elle a été ratifiée par la Belgique (2009) et par la France (2010). Cette convention revendique l'autodétermination, l'anti-discrimination et la participation sociale à part entière des personnes en situation de handicap.

Les personnes en situation de handicap ont le droit de vivre dans la société avec la même reconnaissance et la même liberté de choix que toute autre personne.

Ainsi, elles ont le droit de :

- Faire des choix selon leurs préférences ;
- Donner leur avis ;
- Participer pleinement aux décisions qui les concernent ;
- Choisir où elles veulent vivre ;
- Choisir avec qui elles veulent vivre ;
- De se déplacer librement ;
- D'avoir des relations sociales ;
- D'être aidées en fonction de leurs besoins ;
- Etc.

De la même manière, les personnes en situation de handicap ont des devoirs qui constituent la contrepartie de leurs droits citoyens.

Ainsi, elles doivent :

- Respecter les autres personnes ;
- Venir en aide à une personne en difficulté ;
- Etc.

○ La personne a-t-elle choisi de participer au projet ?

Oui

Non



Quelle position adopter ?

.....
.....
.....
.....
.....

○ La personne connaît-elle les obligations auxquelles elle sera tenue si elle participe au projet ?

Oui

Non



Comment peut-on informer la personne de ses devoirs dans le cadre du projet et ce, de manière adaptée ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quels sont les outils que l'on peut utiliser pour informer la personne accompagnée de ses droits et devoirs ?

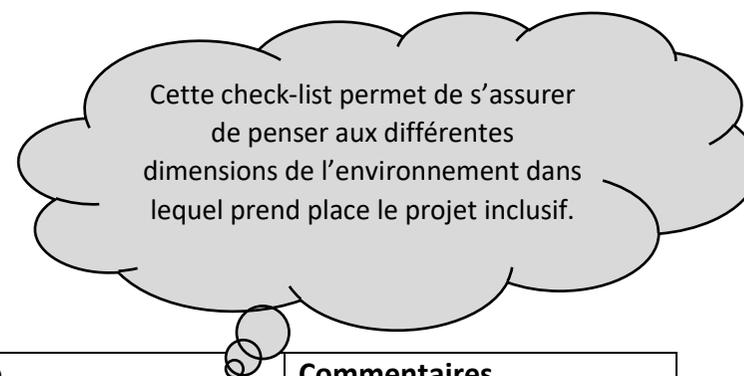
- ✓ Utiliser le FALC : <https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>
- ✓ Mettre à disposition des supports d'information adaptés (affiches en FALC, site WEB en FALC, flyer en FALC, etc.).
- ✓ Sites web permettant de trouver des ressources accessibles :

France : <https://www.capacite.net/>

Belgique : <http://www.visapourlenet.be/>

N.B. : dernière mise à jour du site web Visa pour le Net en 2019

3.3. Environnement :



Facteurs	Check-list	Actions à entreprendre	Commentaires
Physique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le bâtiment où a lieu le projet inclusif est-il accessible à la personne ? <ul style="list-style-type: none"> ○ La personne peut-elle y aller seule ou doit-elle être accompagnée ? ○ Si elle doit être accompagnée, quelqu'un est-il disponible pour le faire ? 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier l'accessibilité au bâtiment et son aspect convivial/agréable <input type="checkbox"/> Si besoin, trouver un accompagnant pour la personne <input type="checkbox"/> Mettre en place un fléchage pour trouver le local facilement <input type="checkbox"/> Si besoin d'afficher des informations, les rédiger en FALC 	
Matériel et organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le matériel et les supports nécessaires au projet sont-ils adaptés à la personne ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Au niveau physique ? ○ Au niveau cognitif ? ✓ Le timing est-il adapté à la personne ? <ul style="list-style-type: none"> ○ Faut-il prévoir une (des) pause(s) ? 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rédiger les supports écrits en FALC <input type="checkbox"/> Au besoin, recourir à la méthode des pictogrammes : <ul style="list-style-type: none"> www.pictofrance.fr (gratuit) www.pictogram.se (payant) <input type="checkbox"/> Prévoir le nécessaire pour faire une pause (café, thé, biscuits, petites activités ?) 	

		<input type="checkbox"/> Discuter directement avec les personnes pour avoir leur avis sur le déroulement du projet <input type="checkbox"/> Adapter le projet sur base des commentaires des personnes	
Informationnel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'information est-elle adaptée à la personne ? ✓ Les informations nécessaires (i.e. en quoi consiste le projet, informations pratiques sur le déroulement, droits et devoirs, etc.) sont-elles adaptées à la personne ? 	<input type="checkbox"/> Utiliser le FALC <input type="checkbox"/> S'assurer de l'accessibilité des informations <input type="checkbox"/> Prévoir un temps d'information orale où la personne peut poser ses questions et exprimer son ressenti par rapport au projet (outil de l'écoute active)	
Humain	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les organisateurs/animateurs sont-ils formés à l'inclusion ? ✓ Appliquent-ils les principes inclusifs au projet ? 	<input type="checkbox"/> Formations ASBL Inclusion : www.inclusion-asbl.be	

Outil => Guide de la Fondation Roi Baudoin :

« Réfléchir et agir pour avoir de l'impact »

Téléchargeable gratuitement via :

<https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2018/20180404PP>

3.4. Contexte :

a) Législation :

Les principes généraux présentés par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH, 2006) à l'article 3 sont :

- a) Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes ;
- b) La non-discrimination ;
- c) La participation et l'intégration pleines et effectives à la société ;
- d) Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité ;
- e) L'égalité des chances ;
- f) L'accessibilité ;
- g) L'égalité entre les hommes et les femmes ;
- h) Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

b) (In)formation :

- Les personnes participant au projet (organiseurs, animateurs, autres) ont-elles été formées à l'inclusion ?

Oui

Non



Que peut-on mettre en place pour remédier à cela ?

.....

.....

.....

.....

.....

- Les personnes qui sont incluses dans le projet sont-elles informées du fait qu'il s'agit d'un projet inclusif et de ce que signifie « l'inclusion » ?

Oui

Non



Que peut-on mettre en place pour remédier à cela ?

.....

.....

.....

.....

Quels sont les outils que l'on peut utiliser pour (in)former à l'inclusion ?

- ✓ **Pour les professionnels :**
 - ✓ Groupes de réflexion sur les pratiques inclusives au sein de l'institution.
 - ✓ Formations dispensées par l'ASBL Inclusion :
www.inclusion-asbl.be
 - ✓ La CDPH :
<https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>
- ✓ **Pour les personnes accompagnées :**
 - ✓ Utiliser le FALC
<https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>
 - ✓ Formations dispensées par l'ASBL Inclusion :
www.inclusion-asbl.be
 - ✓ La CDPH (en FALC) :
https://www.firah.org/upload/centre-ressources/approches-du-handicap/concepts-et-approches/crpd/crpd-easy-to-read_guidance-document_french-1_-1.pdf
 - ✓ Les associations d'auto-représentant :
Nous Aussi (France) : <https://nous-aussi.fr>
Mouvement Personnes d'Abord (Belgique) :
<http://mouvementpersonnedabord.be>
 - ✓ Les outils développés par le projet I SAID :
[Vidéo] <https://www.isaid-project.eu/video-presentation-de-la-notion-dinclusion/>

Nous vous proposons des exemples d'application issus des groupes de Facile A Lire et A Comprendre (FALC) dans le cadre du projet I SAID. Ces exemples sont décrits en bleu.

4. Planifier et évaluer un projet

Après avoir réfléchi aux précédentes questions, nous arrivons maintenant à la mise en place concrète du projet et donc aux étapes de planification. Finalement, nous verrons l'utilité de l'évaluation d'un projet et son application dans la pratique.



Pour aller plus loin, vous pouvez visionner la capsule vidéo « Planification et évaluation »⁶ !

Etape 1 : Définir les objectifs du projet

Cette première étape est souvent négligée mais est pourtant essentielle.

Il convient de définir avec les personnes l'objectif prioritaire et les objectifs secondaires (s'il y en a) ainsi que la souplesse que l'on peut avoir vis-à-vis de ces buts.

Il est à noter que pour évaluer l'atteinte des objectifs, il faudra définir des indicateurs et réfléchir à la manière d'obtenir les informations relatives à ces indicateurs, et ce, dès le début du projet.

Formuler un objectif à l'aide de l'arbre des objectifs :

PROBLEME / CONSTAT =>	BESOIN =>	OBJECTIF
<p>Ex. : les documents produits par le partenariat I SAID ne sont pas accessibles pour les personnes accompagnées.</p> <p>Ex. : les personnes accompagnées ont peu d'espaces pour exprimer leur avis sur le projet</p>	<p>Ex. : adaptation des documents</p> <p>Ex : offrir un espace garantissant l'expression et le recueil des représentations des personnes</p>	<p>Ex : Mettre en place des groupes FALC pour adapter les documents du projet</p> <p>Ex : Remplir un « Cahier des idées » permettant le recueil de l'expression des personnes pendant les groupes FALC</p>
A vous !		

⁶ <https://www.isaid-project.eu/formation-soutenir-le-developpement-action-inclusive/>

Pour qu'un objectif soit opérationnalisable, c'est-à-dire pour qu'il soit concret et mesurable, il doit répondre aux critères SMART :

Objectifs SMART



Copyright www.manager-go.com

Quel est l'objectif prioritaire du projet ?

Ex : Recueillir l'avis des personnes accompagnées concernant les thématiques des documents I SAID.

.....

.....

.....

Quels sont les objectifs secondaires du projet ?

Ex : Produire des documents adaptés en FALC à partir des documents scientifiques I SAID.

- ✓
- ✓
- ✓

Bon à savoir :

Les objectifs visés en début de projet peuvent être modifiés en cours de projet afin de :

- Mieux les adapter aux besoins et envies des personnes
- Contourner d'éventuels obstacles
- S'adapter à l'évolution du projet lui-même

Un objectif ne doit pas toujours être atteint à 100% pour que le projet soit considéré comme « réussi ».
On peut définir un résultat minimum suffisamment satisfaisant pour tous.



Résultat minimum

Résultat maximum

Quel serait le résultat minimum que la personne souhaiterait atteindre ?

.....

.....

.....

.....

.....

Etape 2 : Découper le projet et définir la liste des tâches

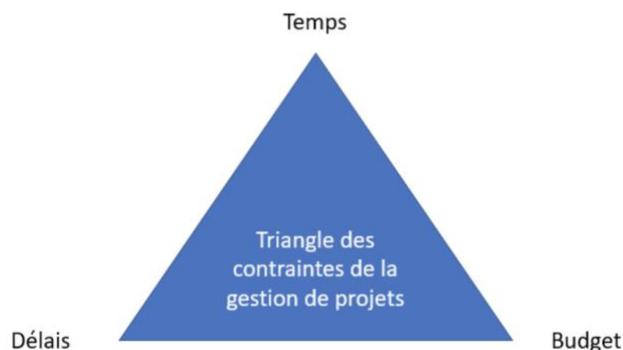
Dressez la liste de toutes les tâches possibles et imaginables (prioritaires et secondaires) en vous demandant pour chaque tâche : « Qui est concerné par cette tâche ? De quoi a-t-on besoin au préalable pour pouvoir faire cela ? ».

Etape 3 : Ajouter les durées et des contraintes de timing

Allouer un temps de travail à chaque tâche permet de ne pas se laisser déborder au niveau timing et de mener le projet à bien de manière fluide. Les contraintes de timing peuvent concerner la personne (exemple : besoin de plus de temps pour réaliser une tâche) mais également les autres personnes incluses dans le projet comme les professionnels, les membres de l'entourage, des prestataires extérieurs (etc.). Ces contraintes peuvent, par exemple, porter sur les vacances, des dates imposées de début ou de fin, le nombre d'heures de travail disponibles etc.

Etape 4 : Définir les obstacles et les ressources

Pour chaque tâche, il convient de définir les obstacles qui sont raisonnablement envisageables (exemple : refus de la direction de financer le projet) et les ressources à disposition. Après avoir identifié les obstacles, il est important d'imaginer les ressources qui permettraient de contourner ces obstacles (exemple : organiser des activités ouvertes à tous les publics pour récolter la somme nécessaire au projet).



Dans la mise en place des groupes FALC pour le projet I SAID, les obstacles rencontrés sont :

- La perte de motivation des participants (travail réalisé sur la durée car il s'agit d'un projet de 4 ans).
- La difficulté d'animer un groupe FALC avec des participants que l'animateur accompagne au quotidien ou à l'inverse avec des participants peu connus avec lesquels l'animateur n'a pas eu l'occasion de nouer des relations auparavant.

Les leviers rencontrés sont :

- La souplesse et la diversité du projet I SAID qui ont permis de varier les sujets à travailler et de suivre le rythme des participants.
- La constitution de binômes d'animation : un animateur qui côtoie les participants au quotidien et un animateur qui vient de l'extérieur.

Pour vous aider à envisager les obstacles et ressources que vous pourriez rencontrer, vous pouvez vous aider du tableau ci-dessous :

 Ressources et leviers	 Freins ou obstacles
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Volonté et/ou implication de la direction<input type="checkbox"/> Volonté et/ou implication de(des) équipe(s)<input type="checkbox"/> Volonté et/ou implication des personnes accompagnées<input type="checkbox"/> Compétences/capacités des personnes accompagnées<input type="checkbox"/> Partenariat avec d'autres établissements/professionnels<input type="checkbox"/> Disponibilité d'un lieu adapté (ou facilement adaptable)<input type="checkbox"/> Disponibilité du matériel nécessaire (ou possibilité d'acquisition)<input type="checkbox"/> Coût financier peu élevé (ou pris en charge par la direction/autre)	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Manque de volonté et/ou d'implication de la direction<input type="checkbox"/> Manque de volonté et/ou d'implication de(des) équipe(s)<input type="checkbox"/> Manque de volonté et/ou d'implication des personnes accompagnées<input type="checkbox"/> Compétences/capacités des personnes accompagnées<input type="checkbox"/> Non-aboutissement de partenariat avec d'autres établissements/professionnels Refus de la famille des personnes accompagnées<input type="checkbox"/> Indisponibilité d'un lieu adapté (ou facilement adaptable)<input type="checkbox"/> Indisponibilité du matériel nécessaire (et pas de possibilité d'acquisition)<input type="checkbox"/> Coût financier élevé (et non pris en charge par la direction/autre)



A vous maintenant de compléter la liste des tâches inhérentes à votre projet !

Tâches prioritaires	Personnes concernées	Durée	Contraintes de timing	Obstacles	Ressources

Tâches secondaires	Personnes concernées	Durée	Contraintes de timing	Obstacles	Ressources

Etape 5 : Planifier et assurer le suivi du projet

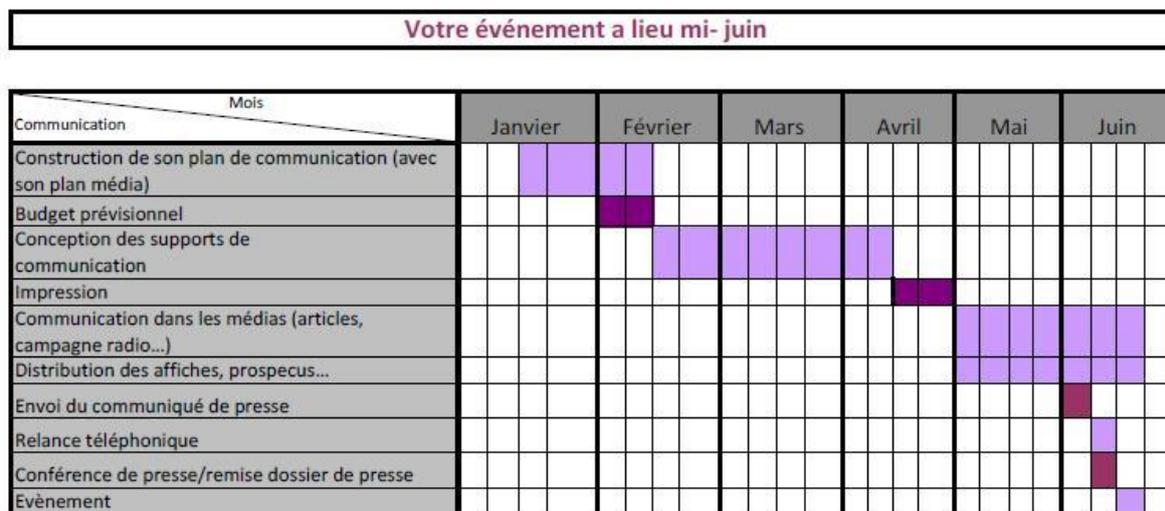
Pour planifier un projet, il peut être utile d'utiliser un rétroplanning.

Le rétroplanning se construit sur la base des tâches et de leurs durées identifiées dans les autres étapes.

Un rétroplanning peut être réalisé pour chaque personne impliquée dans le projet et pour le projet dans sa globalité.

L'exemple ci-dessous illustre un retro-planning pour l'organisation d'un évènement de communication (par exemple une conférence).

Si votre action a une date butoir, alors vous partez de la fin de l'action et vous placez au fur et à mesure les actions à réaliser jusqu'à maintenant.



Pour réaliser des retro planning (diagramme de Gantt) ou faciliter la gestion de projet avec de nombreux intervenants, vous pouvez recourir à des outils de gestion en ligne.

Exemple d'outils de gestion de projet en ligne (gratuit) :

- Bitrix24 : www.bitrix24.fr/
 - o Gestion de tâches:
 - Tâches et sous-tâches illimitées
 - Tâches récurrentes
 - Liste de contrôle
 - Délégation des tâches
 - Rapport de tâches
 - o Suivi du temps:
 - Pointage
 - Suivi du temps passé sur une tâche
 - Liste de tâches quotidienne
 - Rapports de temps
 - Calendriers personnels/ partagés
 - o Gestion de projet:
 - Projets illimités
 - Diagramme de Gantt
 - Planification de la charge de travail
 - Utilisateurs externes (accès extranet)

Bitrix24 Outils Prix On-Premise Solutions Partenaires Applis Blog Support [SE CONNECTER](#) FR

Gestion de projet collaborative

[f](#) [t](#) [in](#)

Gestion de projet gratuit en ligne

Bitrix24 est un logiciel de gestion de projet collaboratif en ligne qui vous aide à rendre votre travail plus simple et visuel. Vous avez accès au code source et vous pouvez choisir entre la version cloud et On-premise (possibilité d'installation sur votre propre serveur). Bitrix24 va simplifier la collaboration en s'adaptant aux besoins de votre équipe.

Gestion de projet Bitrix24 est complètement gratuit jusqu'à 12 utilisateurs et vous offre de nombreuses fonctionnalités telles que le diagramme de Gantt, les dépendances de tâches, les projets, les tâches et les sous-tâches illimités, le workflow automatisé et beaucoup d'autres. Découvrez ci-dessous la liste complète d'avantages que vous obtenez.

Etape 6 : (Auto)évaluer le projet

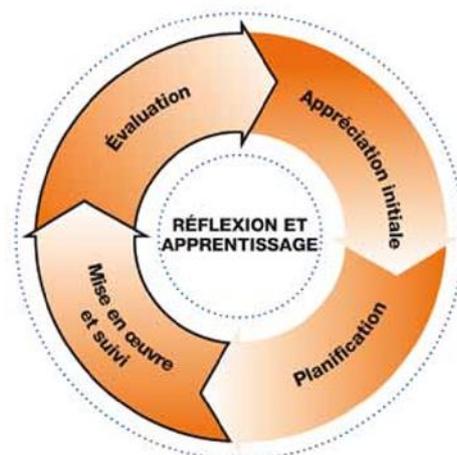
Selon le planning, il est utile de prévoir un moment d'évaluation pour observer si le plan est respecté ou s'il y a nécessité de le modifier et de définir qui sera impliqué dans cette évaluation.

L'(auto)évaluation constitue un outil de pilotage et de décision primordial à l'optimisation de la dynamique de projet. Il s'agit d'un processus itératif qui demande un retour constant vers les objectifs opérationnels et les indicateurs de réussite, ce qui assurera la reproductibilité du projet.



Evaluer ça sert à quoi ?

- Vérifier que l'on poursuit bien les objectifs définis.
 - Vérifier l'atteinte des résultats attendus.
 - Améliorer son action / son projet en prenant du recul.
 - Agir sur les différents problèmes relevés.
 - Rendre des comptes (à sa Direction, à des financeurs).
 - Valoriser son action en partageant les résultats.
- ⇒ Il est important que TOUS les protagonistes du projet participent à la définition des objectifs et à l'évaluation, y compris les personnes accompagnées.



Plan d'évaluation :

- Il est utile de prévoir à l'avance le rythme auquel sera évalué le projet (1 fois par mois, 1 fois tous les 6 mois, etc.) ?
- Il peut également être bénéfique de constituer un groupe d'évaluation qui inclut des personnes extérieures au projet.
 - o Ex : la direction. Cela peut permettre de faciliter le renouvellement du projet ou l'introduction d'une demande pour mettre en place un nouveau projet.
 - o Ex : un autre établissement. Cela peut constituer une ressource pour surmonter les obstacles rencontrés, donner de nouvelles idées et transmettre les pratiques efficaces à d'autres professionnels (= pérennisation du projet).

Définir des indicateurs de suivi :

- Tout comme les objectifs, les indicateurs de suivi doivent présenter les critères SMART.
- Le choix des indicateurs dépend d'ailleurs des objectifs du projet. Un indicateur :
 - o Doit présenter un lien logique fort avec l'objectif fixé, doit permettre de mesurer spécifiquement sa réalisation.
 - o Doit être un énoncé simple, clair et précis afin d'être compréhensible pour tous.
 - o Un indicateur peut être textuel ou numérique.
 - Ex: les bénéficiaires sont satisfaits de participer au projet
 - Ex: les bénéficiaires ont participé à 3 activités sur 5
- Il faut envisager dès le début du projet la manière d'obtenir les informations relatives à chaque indicateur.
- Les indicateurs de suivi doivent donc être déterminés dès la planification du projet même s'ils peuvent cependant être ajustés en cours de projet (ajout d'un nouvel indicateur par exemple).
- Il est parfois nécessaire de combiner plusieurs indicateurs pour évaluer un même objectif.
 - o Les différents indicateurs peuvent concerner des publics différents ou évaluer des variables différentes (niveau de satisfaction et taux de présence).
- Il n'y a pas d'indicateurs « tout fait » qui irait pour chaque projet.

Indicateurs SMART



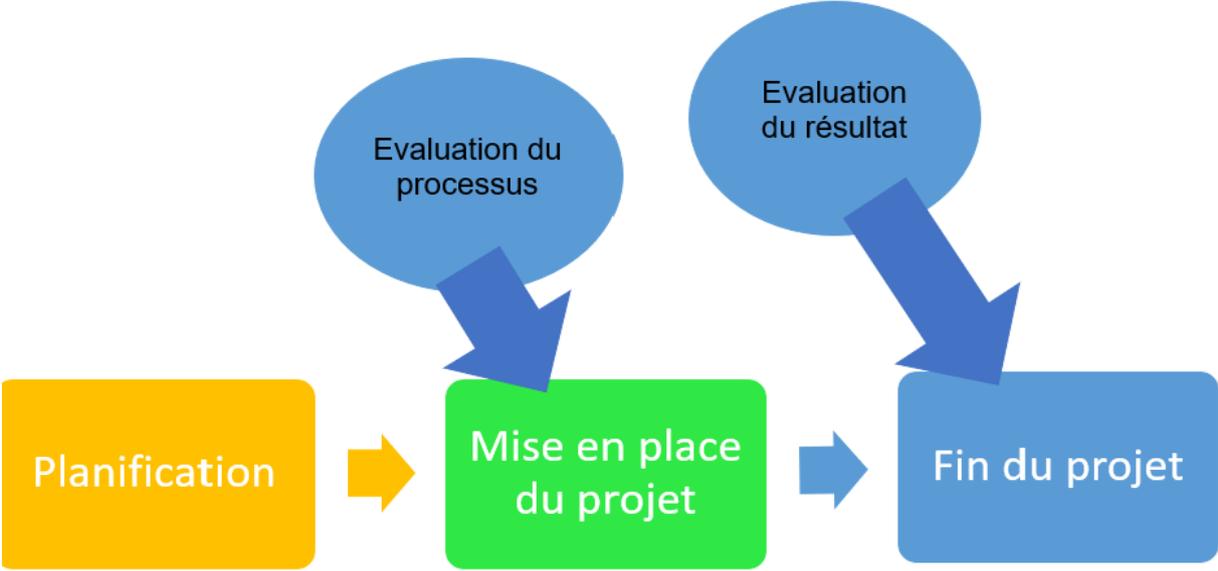
Copyright www.manager-go.com

Types d'indicateurs de suivi :

- Indicateurs de processus = la mesure des processus permet d'apprécier le rythme d'avancement du projet, l'utilisation des ressources et d'évaluer la manière dont le projet est mené.
 - o Exemples :
 - Les personnes viennent-elles toujours aux groupes FALC ?
 - Demandent-elles quand aura lieu la prochaine séance ?
 - En parlent-elles autour d'elles ?
 - Lorsqu'elles sont présentes prennent-elles la parole ?
 - Y a-t-il des échanges inter-participants ?

- Indicateurs de résultats = ces indicateurs permettent d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs de votre projet.
 - o Exemples :
 - Combien de groupes FALC ?
 - Combien de documents adaptés ?
 - Les « cahier des idées » sont-ils complétés et permettent-ils des modifications dans le projet I SAID ?

En résumé, l'évaluation peut se faire au niveau du processus et au niveau du résultat, pendant la mise en place du projet et à la fin de celui-ci :



Quels sont les objectifs ?	Comment évaluer ? Les indicateurs	Avec quels outils réaliser l'évaluation ?	Réalisation / Non-réalisation
Ex : Recueillir l'avis des personnes accompagnées sur les thématiques du projet	Ex : Satisfaction des bénéficiaires à participer au projet Fréquentation des groupes d'adaptation en FALC	Ex : Elaboration d'un questionnaire de satisfaction (peut être présenté oralement) En utilisant un journal de bord permettant de recueillir l'avis des personnes, de noter la présence dans les groupes	Ex : à définir pour chaque séance ou pour un cycle de séance.
A vous !			

Le mot de la fin

A la fin d'un projet, posez-vous ces 2 questions :

- Si c'était à refaire, que garderiez-vous ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

- Si c'était à refaire, que modifieriez-vous et pourquoi ?

- ✓
- ✓
- ✓
- ✓
- ✓

Fiche Mémo

Développer une action inclusive

En quelques mots ...

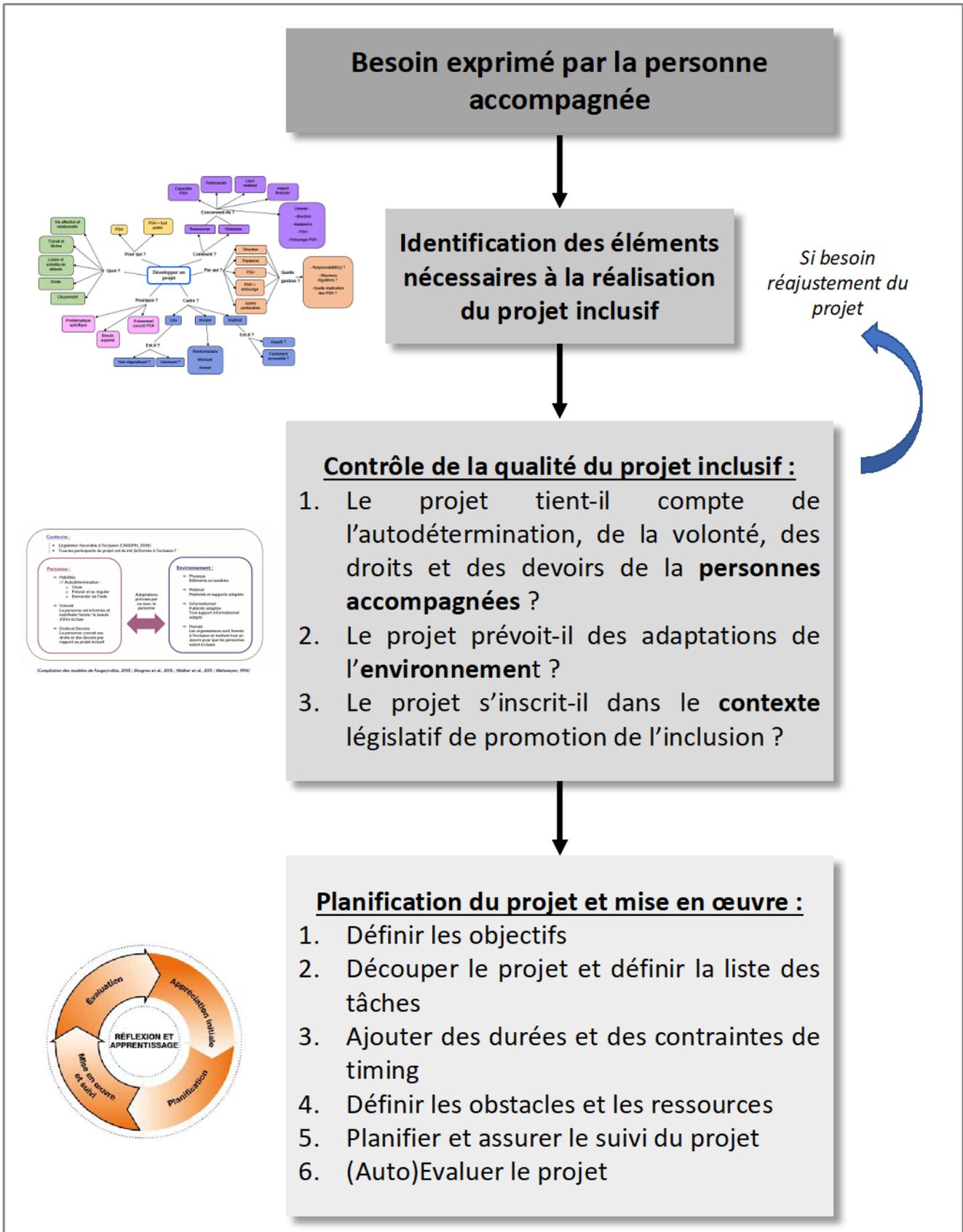
Une action inclusive, c'est avant tout une action :

- Réalisée avec les personnes concernées (idéalement de la planification à l'évaluation).
- Qui se base sur des besoins individuels identifiés et sur l'envie des personnes.
- Qui favorise le développement de l'autodétermination et la qualité de vie des personnes.

La qualité d'une action inclusive repose sur :

- La prise en compte de la personne (besoins et volonté), de son environnement et du contexte (facilitateurs et obstacles).
- La mise en place d'un processus de planification et d'évaluation de l'action qui permet de réajuster l'action au fur et à mesure pour s'assurer qu'elle poursuit les objectifs visés.

Schéma de développement d'une action inclusive



Ce document a été réalisé dans le cadre du projet I SAID avec soutien du Fonds Européen de Développement Régional.



Pour en savoir plus sur le projet I SAID : www.isaid-project.eu

Pour accéder aux autres ressources développées (fiches thématiques, fiches FALC et vidéos) dans le cadre du projet I SAID : <https://www.isaid-project.eu/liens/>